

ACAT: Appel du mois d'octobre

# SAHARA OCCIDENTAL

# J'agis pour que Mohamed Lamine Haddi soit libéré

Journaliste et défenseur sahraoui des droits humains, Mohamed Lamine Haddi est arrêté en 2010 comme d'autres prisonniers de Gdeim Izik.

Depuis juillet 2017, il est à l'isolement. Début 2021, en signe de protestation, il a mené une grève de la faim de 69 jours.



# J'agis pour que Mohamed Lamine Haddi soit libéré

# © Illustration Iris Hatzfled

### Vous pouvez agir :

Écrivez à Monsieur Mustapha Ramid, Ministre d'État chargé des droits de l'Homme

Des adhérents ou des sympathisants vous proposeront à la sortie des messes ou des cultes, des explications complémentaires et une carte à signer à envoyer ou la pétition à signer.

Vous pouvez aussi télécharger la lettre d'interpellation :

Le 19 /10/ 2021

## Arrêté pour son engagement en faveur des droits des Sahraouis

En octobre et novembre 2010, comme de nombreux autres Sahraouis, Mohamed participe au camp de Gdeim Izik. Cette mobilisation vise à dénoncer les discriminations dont les Sahraouis s'estiment être victimes de la part du gouvernement marocain. Le 8 novembre, ce camp est violemment démantelé par les autorités marocaines. Des affrontements éclatent entrainant la mort de plusieurs personnes dont des policiers marocains. Bien qu'absent du camp lors des évènements, il est arrêté le 20 novembre 2010 comme des centaines d'autres Sahraouis. Parmi eux, 25 militants politiques et défenseurs des droits sahraouis dont Mohamed, sont accusés du meurtre des policiers.

I subit alors des mauvais traitements et actes de torture. Il est forcé de signer des aveux. Comme ses coaccusés, il fait face à une justice inique et est condamné à 25 ans de prison le 19 juillet 2017. Depuis lors, il est placé à l'isolement et n'est autorisé qu'à une heure de sortie par jour. En décembre 2020, tous ses effets personnels lui sont confisqués. Mohamed se met en grève de la faim le 13 janvier 2021 pour protester contre les multiples violations à son égard et pour attirer l'attention sur ses conditions de détention.

# Une grève de la faim de 69 jours

Sans nouvelle, la mère, la sœur et le frère de Mohamed se rendent le 1er mars 2021 à la prison de Tiflet 2 où il est détenu. Leur visite est refusée et ils sont brièvement arrêtés par la police marocaine pour troubles devant l'entrée de la prison. Le 22 mars, au bout de 69 jours, les gardes pénitentiaires le nourrissent de force avec une sonde nasogastrique et des injections de vitamines, sans qu'aucun soin médical ne lui ait été fourni. Il dit alors souffrir d'une paralysie partielle du côté gauche, de douleurs à l'estomac, aux reins et à la main gauche, et de pertes de mémoire.

Après quelques échanges téléphoniques avec Mohamed, sa mère est à nouveau sans nouvelle de lui pendant plus de trois mois, craignant le pire pour son fils qui est dans un état de santé très préoccupant. Le 16 juillet enfin, elle reçoit un appel de Mohamed qui fait état d'une forte fièvre. Il n'a toujours pas pu voir de médecin et confirme que tout contact avec l'extérieur lui a été interdit par le directeur de prison en représailles de la mobilisation de sa famille sur son cas.

lien vers le site de l'ACAT

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 14/11/2025 - https://charente.catholique.fr/actualites/acat-appel-du-mois-doctobre/